

# Après le Brexit, vers un «Librexit» : sortir du droit (européen) ?

**A un trimestre de l'élection présidentielle – cœur de la « monarchie républicaine » –, l'extrême droite est, sur le fond, en « pole position ». Mais la contagion souverainiste n'est pas que française, même si les contextes juridiques sont divers en Europe.**

Jean-Pierre DUBOIS, président d'honneur de la LDH

**U**ne ouvreuse de voie et des copistes, un provocateur qui la double sur son extrême droite, des vibrions qui entretiennent la compétition : l'hégémonie culturelle de l'extrême droite a franchi un seuil qualitatif, en France.

Le Rassemblement national (RN) a ses followers, avec Marine Le Pen en maître à penser... Il est en effet rejoint sur le diagnostic : Marine Le Pen (3 mars 2021, Twitter) – fin du « *laxisme migratoire* » ; Xavier Bertrand (15 juillet 2021, *Le Figaro*) – non au « *laxisme migratoire* ». Mais le RN est également rejoint sur les propositions :

- Nicolas Bay (9 octobre 2016, France 3) : « *La place des clandestins, c'est pas dans des camps payés par les contribuables, c'est évidemment dans des charters* » ; Valérie Pécresse (28 août 2021, à Brive) : « *La place d'un clandestin, c'est dans un charter* » ;

- Marine Le Pen (18 avril 2017, RTL) : pour un moratoire sur l'immigration « *de quelques semaines* » ; Michel Barnier (9 septembre 2021, à Nîmes) : « *Un moratoire de trois à cinq ans sur l'immigration extra-européenne* » ;

- Marine Le Pen (11 mars 2021, BFM TV) : bloquer les transferts de fonds des immigrés vers leurs pays d'origine ; Arnaud

**« Se diffuse sournoisement en France l'idée sinon de sortir des traités internationaux, du moins de proclamer la supériorité des lois françaises sur ces traités (à l'inverse de l'actuel article 55 de la Constitution). Dans le viseur, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. »**

Montebourg (7 novembre 2021, « *Le grand jury* », RTL/LCI/*Le Figaro*) : « *Il y a 11 milliards de transferts d'argent qui passent par Western Union sur l'ensemble des pays d'origine... Nous bloquons tous les transferts aussi longtemps qu'on n'a pas un accueil de coopération. Ce sont des transferts d'argent privé qui aujourd'hui sont une manne pour ces pays, et nous avons besoin de dire : ça suffit.* »<sup>(1)</sup>

Le RN est donc aussi rejoint pour sortir des bases internationales de l'Etat de droit :

- Marine Le Pen (13 janvier 2016, *L'Opinion*) : un référendum sur l'immigration ; Eric Ciotti, 21 octobre 2021, *Le Figaro* : pour un référendum sur l'immigration ;

- Marine Le Pen (13 janvier 2016, *L'Opinion*) : sortir de Schengen pour retrouver la souveraineté ; Michel Barnier (9 septembre 2021, à Nîmes) : ne plus « *être soumis* » aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), retrouver notre « *souveraineté juridique* ».

## **Surenchère xénophobe et épigones en compétition**

Le fondateur Jean-Marie Le Pen trouvait que le RN manquait de « *virilité* » [sic] : le voilà comblé. Comme Trump il y a six ans, un trublion « *décomplexé* », lancé par des talkshows, a fait irruption sur le marché du buzz démolisseur.

La cible d'Eric Zemmour (11 septembre 2021, France 2, « *On est en direct* ») est l'Etat de droit : « *On se débarrasse des contraintes de la [CEDH] [...], du Conseil constitutionnel* », afin, dit-il, d'arrêter toute immigration, de supprimer le droit du sol, de refuser les étudiants africains, d'inscrire la « *préférence nationale* » pour les « *allocations de solidarité* », d'obliger les parents immigrés à donner à leurs enfants des prénoms français... Selon François Asselineau (14 mars 2017, Saint-Denis), un « *Frexit* » redonnera au peuple français « *les grandes décisions stratégiques* », notamment sur l'immigration.

Nicolas Dupont-Aignan, ex-futur Premier ministre de Marine Le Pen en 2017, veut lui (28 février 2021, CNews) renégocier tous les traités européens, supprimer le droit du

(1) Une loi danoise du 26 janvier 2015 permet de saisir les biens et l'argent liquide des immigrés au-delà de 1340 euros, afin de financer le coût de leur séjour. Mais la proposition de l'ex-socialiste français va bien au-delà de cette version cynique de l'autogestion de la misère.

sol, suspendre le regroupement familial et mettre fin au « *droit d'asile automatique* » [sic]. Quant à l'ex-numéro 2 du FN, Florian Philippot, il demande (20 janvier 2021, Twitter) à quitter l'Union européenne (UE) et la Convention européenne des droits de l'Homme « *qui décident de tout* » [sic], pour « *stopper l'immigration massive et expulser tous ceux qui doivent l'être* ».

### Les dynamiques identitaires à l'œuvre

Le national-souverainisme travaille toute l'Europe... En France, la contamination souverainiste est une réalité. En 2012 on parlait du Grexit comme d'une sanction; en 2016 du Brexit comme d'une revendication. L'extrême droite française était tentée en 2017 par le Frexit (Marine Le Pen prônait alors la sortie de l'euro). Mais les déboires britanniques et les intérêts des financeurs de l'extrême droite rendent la sortie de l'UE moins tentante. Et le présidentialisme « primaire » fait tourner bien des têtes.

Se diffuse alors plus sournoisement l'idée sinon de sortir des traités internationaux, du moins de proclamer la supériorité des lois françaises sur ces traités (à l'inverse de l'actuel article 55 de la Constitution). Dans le viseur, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CESDHLF):

(2) Elle empêche l'entrée sur le territoire des demandeurs d'asile en prévoyant des camps de « *réfugiés dans des pays tiers* » (sic), en violation évidente de la Convention du 28 juillet 1951 (dite « de Genève ») sur le statut des réfugiés.

(3) Lors d'une interview le 17 octobre 2021 au *Sunday Telegraph*, au cours de laquelle il a aussi déclaré: « *Je ne pense pas que ce soit le travail de la Cour européenne de Strasbourg de nous donner des ordres sur des choses comme le NHS [service public de santé], notre protection sociale ou nos forces de police.* »

(4) Reste à savoir comment sera jugée à cette aune la loi votée en juin 2021, qui refuse toute entrée aux demandeurs d'asile.

(5) Hélas, face à la Hongrie de Viktor Orban, il est vrai alors encore membre de la direction du PPE (la droite « classique » au Parlement européen), depuis 2011 les autorités européennes ont obligamment fermé les yeux sur bien des atteintes aux valeurs européennes concernant l'Etat de droit. Pour n'en prendre qu'un exemple, Orban a envisagé un référendum rétablissant la peine de mort... en violation directe du protocole additionnel n° 13 à la CESDHLF, adopté à Vilnius en 2002.

(6) Pour ne rien dire de l'idée glaçante de la ministre britannique de l'Intérieur Priti Patel, suggérant de refouler en haute mer les fragiles embarcations des migrants... Tandis que Biélorussie et Pologne enferment dans la forêt d'un no man's land, où les températures nocturnes sont négatives, ces migrants dont personne ne veut...

(7) Droit qui n'est pas, il est vrai, protégé par le Pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques.

**« L'enjeu de l'époque est bien celui de l'enfermement national-souverainiste, que ce soit par rapport au droit de l'UE ou aux normes internationales: la xénophobie croissante menace ce qui reste du libéralisme juridique (respect des droits fondamentaux internationalement garantis, de la hiérarchie des normes, de l'indépendance et des pouvoirs des juges, etc.), y compris dans les rapports internationaux. »**

Michel Barnier (aux journées parlementaires Les Républicains-LR à Nîmes) dit sa proposition de moratoire de trois à cinq ans sur l'immigration extra-européenne impossible « *sans avoir retrouvé notre souveraineté juridique, en étant menacés en permanence d'un arrêt ou d'une condamnation de la Cour de justice européenne ou de la Convention des droits de l'Homme, ou d'une interprétation de notre propre institution judiciaire* ». Il propose donc un « *bouclier constitutionnel* », créé par référendum; ainsi, les décisions prises durant le moratoire « *ne pourront être écartées par une juridiction française au motif des engagements internationaux de la France* ».

En Europe, les dérives national-populistes sont manifestes. Car l'ancien négociateur de l'UE face au Brexit reprend le fantasme des *brexiteers*: avoir le beurre (le marché unique) et l'argent du beurre (la souveraineté normative) - le souverainisme menant à la xénophobie, sortir du droit européen des droits de l'Homme avait pesé lourd dans le débat britannique sur le Brexit.

Mais au Danemark c'est un gouvernement dirigé par les sociaux-démocrates (et une partie de leurs camarades suédois sont tentés de les imiter) qui a fait voter une loi xénophobe incompatible avec les normes européennes et internationales<sup>(2)</sup>.

En Pologne et en Hongrie, l'extrême droite au pouvoir déconstruit l'Etat de droit. Et l'on

aurait tort d'oublier l'Italie de Matteo Salvini et l'Autriche de Sebastian Kurz: l'extrême droite y était encore, il y a peu, étroitement associée à l'exercice du pouvoir.

Ainsi, comme aux Etats-Unis, en Inde ou au Brésil, le poison identitaire est à l'œuvre en Europe, face au renoncement ou au déclin des forces historiquement porteuses de solidarités.

Le droit européen est à géométrie variable, mais sa diversité a encore des bornes.

Dans le précédent britannique, la sortie de l'UE visait à fragiliser les droits. Si les *brexiteers* ont fait illusion sur les conséquences catastrophiques de leurs propositions, leur slogan « *Take back control* » signifiait notamment revenir sur l'intégration des normes européennes en matière de migrations dans le droit britannique, à partir de l'Human Rights Act de 1998. Dominic Raab, ministre britannique de la Justice, a annoncé<sup>(3)</sup> qu'une loi était en préparation pour donner à la Cour suprême la primauté sur les décisions rendues par la CEDH.

### La diversité des contextes juridiques européens

Autre exemple, le Danemark, avec l'objectif de rester hors de l'UE pour les questions de justice. Après avoir adhéré à la CEE en 1972, il a bénéficié en 1992 d'une clause d'*opting-in* (exemption avec possibilité d'y mettre fin par décision danoise) concernant l'« espace de liberté, de sécurité et de justice » de l'Union, ce qui a permis son adhésion à cette dernière, approuvée par référendum. Après le traité de Lisbonne en 2008, l'activation de l'*opting-in* en 2015, proposée par référendum, a été rejetée par 53 % des Danois. Les normes de l'UE en la matière ne s'appliquent donc toujours pas au Danemark.

Cependant, les gouvernements xénophobes danois n'ont les moyens juridiques de leur politique que par rapport à l'UE, et non face au droit international et européen des droits de l'Homme: la Cour suprême a décidé que tout juge danois pouvait paralyser une loi contraire au Pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques ou à la Convention des Nations unies sur l'élimination des discriminations raciales (depuis 2002) ou encore à la CESDHLF (depuis 2004)<sup>(4)</sup>. Quant au cas polonais, la stratégie est « un pied dedans, un pied dehors »... Les gouvernements ne veulent surtout pas sortir de l'UE bonne « subventionneuse », mais le Tribunal constitutionnel



©THOMAS BRESSON, LICENCE CC

*Le national-souverainisme travaille toute l'Europe... En France, la contamination souverainiste est une réalité.*

*Ici une manifestation de l'Union populaire républicaine (UPR) pour le « Frexit », à Paris, le 1<sup>er</sup> mai 2019.*

*Selon François Asselineau, son président, la sortie de l'UE redonnerait au peuple français « les grandes décisions stratégiques », notamment sur l'immigration.*

polonais, que sa composition met à leur merci, a décidé le 7 octobre 2021 que le droit polonais l'emportait sur le droit européen, rejetant l'interprétation dudit droit européen par la Cour de justice de l'Union. Eux aussi veulent donc sortir non de l'UE mais des entraves internationales et européennes aux législations xénophobes. Mais le blocage par la Commission européenne des subventions à la Pologne devrait faire réfléchir les aspirants français à la monarchie élective : la conditionnalité des subventions est le signe que l'ordre juridique européen ne se divise pas... du moins si les dirigeants de l'UE se décident enfin à agir vraiment pour faire respecter son effectivité<sup>(5)</sup>.

### **Le cas français: pure gesticulation ou Frexit ?**

Il est vrai qu'en matière d'immigration l'essentiel des compétences dans l'UE reste au niveau des Etats membres, mais s'y ajoutent les traités de Schengen puis de Dublin, et surtout rompre avec la supériorité des normes européennes et internationales sur les lois nationales est synonyme d'effondrement de tout l'édifice politique et normatif de l'Union.

Un Michel Barnier – deux fois commissaire européen, ancien député européen, négociateur pour l'UE face au Brexit – ne peut évidemment pas l'ignorer. Ni Valérie Pécresse ni Xavier Bertrand ni Eric Ciotti ne sont plus ignorants des contraintes du droit européen : le recours aux charters

est une expulsion collective interdite par l'article 4 du protocole additionnel n° 4 à la CESDHLF<sup>(6)</sup>; le moratoire sur l'immigration est au moins contraire à la Convention du 28 juillet 1951 dite « de Genève » pour les demandeurs d'asile et à l'article 8 de la CESDHLF sur le droit à une vie familiale normale pour le regroupement familial; la confiscation de l'argent des immigrés est une évidente violation du droit de propriété visé par l'article 18 de la DUDH<sup>(7)</sup>, etc. C'est justement parce qu'ils le savent qu'ils cherchent à paralyser les juges, soit en sortant des traités, soit en recourant au référendum (le Conseil constitutionnel refusant depuis 1962 de contrôler la constitutionnalité d'une loi référendaire). Mais tout cela se fait sans le reconnaître clairement: pour les émules d'Eric Zemmour, la drague xénophobe vaut bien un « fait alternatif ».

Au total, les gouvernements polonais, qui sont (sauf tactiquement) peu cohérents, devront sans doute en partie reculer; les gouvernements danois ne sont qu'à moitié cohérents – sauf à sortir de la CESDHLF et des Pactes des Nations unies; les candidats monarques français de LR et Montebourg

sont soit ignorants, soit cyniquement démagogues; Asselineau, Dupont-Aignan, Philippot et Zemmour sont, eux, cohérents... à la manière des *brexiters*, qui ont constamment caché les conséquences de leurs orientations.

L'enjeu de l'époque est bien celui de l'enfermement national-souverainiste, que ce soit par rapport au droit de l'UE ou aux normes internationales: la xénophobie croissante menace ce qui reste du libéralisme juridique (respect des droits fondamentaux internationalement garantis, de la hiérarchie des normes, de l'indépendance et des pouvoirs des juges, etc.), y compris dans les rapports internationaux. Pas seulement chez Kaczinski, Orban, Bolsonaro ou Modi aujourd'hui, ni chez Trump hier (et de nouveau après-demain ?): avec LR et même plus à « gauche » en France, et déjà avec les sociaux-démocrates au Danemark, un choix de société majeur est devant nous, en France comme dans toute l'Europe et dans toutes les démocraties. Le traitement réservé aux étrangers, demain comme hier et avant-hier, est la pierre de touche des libertés de toutes et tous. ●

**« Un choix de société majeur est devant nous, en France comme dans toute l'Europe et dans toutes les démocraties. Le traitement réservé aux étrangers, demain comme hier et avant-hier, est la pierre de touche des libertés de toutes et tous. »**